Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECOMMANDATIONS DE VACCINATION DU MÉDECIN CANTONAL

Epidémie de rougeole dans la Broye vaudoise

La région de la Broye vaudoise connaît actuellement une épidémie de rougeole, avec plus de vingt cas déclarés, dont le dernier a été signalé en Valais, après avoir contracté la maladie dans le canton de Vaud. Le médecin cantonal recommande vivement aux parents de vérifier sur leur carnet de santé, si leurs enfants âgés de plus de 15 mois ont bien été vaccinés à deux reprises contre la rougeole.

Si des parents devaient constater que leurs enfants ne sont pas protégés par deux doses de vaccin, ils devraient impérativement s'adresser à leur médecin traitant pour compléter la vaccination de leurs enfants contre la rougeole. Il en va de même pour les adultes qui n'auraient pas eu la maladie ou qui seraient insuffisamment vaccinés.

Le médecin cantonal rappelle qu'une épidémie de rougeole peut se développer lorsque le nombre d'enfants non vaccinés augmente, souvent suite à un virus importé de l'étranger.

Il faut également rappeler que la rougeole est une maladie dangereuse avec des complications graves dans un certain nombre de cas, voire des décès. Un enfant a ainsi dû être hospitalisé aux soins intensifs du CHUV suite à une grave complication pulmonaire.

Pour être complètement protégé deux doses de vaccin sont recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) - vaccin en principe couplé à celui de la rubéole et des oreillons. La première dose peut être administrée dès l'âge de 12 mois et la seconde dès l'âge de 15 mois. Le vaccin peut cependant être donné à n'importe quel âge, même aux adultes. Les nombreuses études scientifiques menées sur la question des complications (autisme, allergies) attribuées à ce vaccin ont prouvé qu'il n'y a

aucune relation entre le vaccin contre la rougeole et ces maladies.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2004

Dr Daniel Laufer, médecin cantonal, Service de la santé publique, tél. 021 / 316 42 46